INSCRIPTION
PERISCOLAIRE 2025 - 2026

Ecole élémentaire ARAGON

GARDERIE – CANTINE

ENFANT :

Nom : ……Prénom :…… Classe :……

Sexe : ☐ Fille ☐ Garçon

Date de naissance : ……
Lieu de naissance :……..

PARENTS ou RESPONSABLES :

RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
Nom : …….	Nom : ……..
Prénom : …….	Prénom : …….
Date de naissance : …….	Date de naissance : ……
Adresse : ……	Adresse (si différente du responsable 1) :
……..	……
…….	……
……..	……
……	……
……..	……
Tél :……	Tél : ……
Mail : …….	Mail : …….
Profession : …….	Profession : ……..

PERSONNES A CONTACTER : En cas d'urgence et/ou autorisées à récupérer l'enfant autres que les parents :

Nom, prénom : …….
Téléphone……Lien de parenté avec l'enfant :……

Nom, prénom : …….
Téléphone……Lien de parenté avec l'enfant :……

Nom, prénom : …….
Téléphone……Lien de parenté avec l'enfant :……

En cas de maladie ou d'accident nécessitant une intervention urgente, nous autorisons le personnel de surveillance à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant,

---

Contre-indications médicales ou allergies (joindre un certificat médical) : ……..……
P.A.I. (Projet d'accueil individualisé) :…… ☐ oui ☐ non
Régime particulier……

Assurance extra-scolaire **et justificatif de domicile de – 3 mois** à joindre

VERSO à compléter également

Pré-inscription

1°) PRESENCE REGULIERE

☐ **À la garderie du matin de 7h15 à 8h20**

☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐vendredi

☐ **À la cantine de 11h30 à 13h20**

☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐vendredi

☐ **À la garderie du soir de 16h40 à 18h00**

☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐vendredi

☐ **À la garderie supplémentaire du soir de18h00 à 18h30**

☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐vendredi

2°) PRESENCE IRREGULIERE

☐ **Le planning de l'enfant sera irrégulier pour les temps périscolaires suivants :**

☐ Garderie matin ☐ Cantine ☐ Garderie soir

Les réservations doivent se faire dans les délais impartis précisés dans le règlement joint (avant mercredi minuit pour la semaine suivante pour la cantine, pas de délai précis pour la garderie).

Les familles sont autonomes dans la gestion des réservations via le portail famille.

AUTORISATIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025 – 2026

Si vous souhaitez que votre enfant quitte seul la garderie, une autorisation datée et signée est obligatoire => A joindre à cette inscription si réponse OUI (1) : OUI NON

Mon enfant pourra apparaître sur les images ou vidéos relatives à des activités en dehors du groupe scolaire et être visible sur le site de la mairie et la page Facebook :

OUI NON

(1) Rayer d'une croix la mention inutile

Les factures seront transmises par mail, via le portail famille.

REGLEMENT INTERIEUR :

Les signataires déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires et s'engagent à le respecter.

La Mère, Le Père ou le représentant légal
Nom, prénom, date et signature